



Contestation d'un constat amiable

Par **nanas**, le **28/05/2008** à **21:06**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture hier à une intersection.

Moi : véhicule A, le véhicule B venait de ma droite mais il roulait sur la file de gauche qui est une rue à double sens.

Il m'a alors percuté au niveau de ma roue avant droite et de ma portière droite.

Sur le schéma dessiné par l'automobiliste B, il mentionne son choc sur l'avant droit de son véhicule. D'autre part, il n'a pas représenté correctement les véhicules au moment du choc.

De plus il a coché que je ne lui ai pas laissé la priorité à droite de façon à me mettre tous les torts.

Lors de l'établissement du constat j'étais tellement sonnée par l'accident que je n'ai pas réalisé que le dessin de l'homme, avec lequel j'ai eu l'accident, était faussé mettant évidemment tous les torts de mon côté. Il m'a forcé la main pour signer profitant de mon état de choc.

En l'espèce, ce que cet homme a écrit ne peut être compatible avec les dommages constatés sur mon véhicule, une contestation du constat établi est - elle alors possible?

Je vous remercie par avance

Cordialement

Pinton Anaïs

Par **jeetendra**, le **29/05/2008** à **08:35**

bonjour, contester un constat amiable dument rempli et signé par les deux parties est très difficile, avez vous pensez à émettre des réserves sur le constat amiable, pourquoi l'avoir signé si vous n'étiez pas d'accord avec l'autre conducteur, avez vous des témoins de l'accident, cordialement